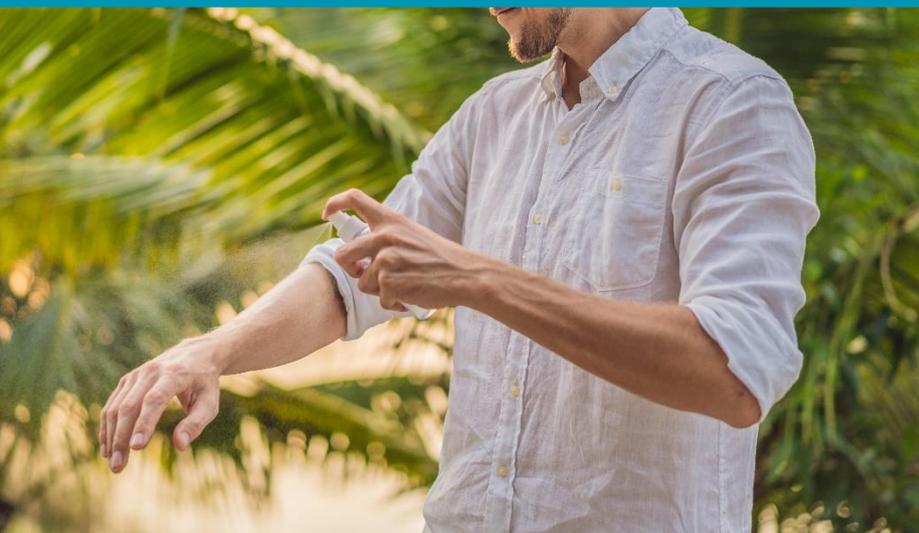


INFO VOYAGEUR

LE PALUDISME



Le responsable du paludisme est un parasite appelé Plasmodium falciparum. L'homme développe la maladie quand il est piqué par un moustique femelle du genre anophèle contaminé par ce parasite.

Les symptômes les plus communs sont :

- des accès fébriles violents,
- des douleurs abdominales, musculaires et articulaires
- des maux de tête

Certaines formes de cette affection peuvent évoluer rapidement et devenir mortelles.

Comment prévenir le paludisme ?



Eviter les piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs, de couleur claire et protéger pieds et chevilles aux heures où les moustiques piquent.
- Appliquer des répulsifs cutanés sur toutes les parties découvertes du corps.
- Eviter de sortir la nuit sans protection anti-moustiques.
- Protéger les fenêtres et les portes avec des grillages ou moustiquaires en bon état.
- Dormir sous une moustiquaire (de préférence imprégnée d'insecticide) en bon état et installée correctement.
- Utiliser des diffuseurs d'insecticide dans les chambres (penser à prendre un adaptateur pour les prises).



Prendre un traitement préventif

- Pour lutter contre le paludisme, suivre un traitement préventif avec rigueur selon la zone à risque. Il pourra vous être proposé par le médecin du travail lors de la prise de contact en amont du départ à l'étranger. Ce choix reposera sur un certain nombre de critères : pays concerné, durée du voyage, vos antécédents, femme enceinte, âge, etc...
- Il est délivré sur ordonnance et nécessite des conseils adaptés. (à prendre de préférence, le matin à heure fixe, avec un aliment gras)
- Le traitement antipaludéen est à poursuivre après le retour du voyage, comme indiqué sur votre prescription de départ.

Au retour,
vous observez
l'apparition des
symptômes
suivants :

- ✓ diarrhée
- ✓ fièvre
- ✓ fatigue anormale
- ✓ jaunisse
- ✓ maladie cutanée ou vénérienne
- ✓ amaigrissement sans reprise de poids

Quel que soit le délai entre l'apparition de ces signes et votre retour et même si vous avez bien pris votre traitement antipaludéen, **consultez votre médecin traitant, et informez votre médecin du travail.**